

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Résistance à l'Europe

On nous déclare d'un ton pénétré et légèrement triomphant que «l'Europe commence à en avoir vraiment marre de la Confédération». C'est donné sous la forme d'une appréciation spontanée, mais c'est en réalité un dogme, qu'avec nombre de ses congénères notre interlocuteur ressasse pieusement depuis vingt ans, depuis ce fameux 6 décembre où le souverain refusait d'entrer dans l'Espace économique européen.

C'est soumis au même blocage dogmatique qu'en 2004, le conseiller fédéral Joseph Deiss, récemment éjecté¹ de la Confrérie du Gruyère AOC, condamnait le rejet de l'EEE comme «une erreur historique». Et c'est dans le même esprit, et dans l'idée qu'on y passera tôt ou tard, que M. Alain Jeannot, éditorialiste de *L'Hebdo*, demande un nouveau vote sur le sujet². Il juge avec son aplomb habituel que *jamais les relations entre la Suisse et l'Union européenne n'ont été aussi pénibles*.

Et c'est dans le même esprit encore que M. l'ambassadeur Jacques de Watteville, interviewé par la *Berner Zeitung*, a repris les habituelles jérémiades sur l'«irritation croissante» de l'Union européenne à l'égard de la Suisse. L'officialité fédérale tombe apparemment d'accord avec la technocratie bruxelloise pour juger les Suisses trop lents à s'adapter aux circonstances nouvelles et à l'évolution du droit européen. Quant au recours à la clause de sauvegarde³ prévue par l'accord bilatéral sur la libre circulation, il provoquerait «de grandes vagues» dans le petit monde bruxellois.

Ailleurs, on souligne complaisamment que les Etats européens ont décidé d'en faire voir à la Confédération. Il y a même un mot anglais pour cela: *Swiss bashing* (taper sur la Suisse).

Que risquons-nous? Selon M. l'ambassadeur, notre accès au marché européen pourrait être rendu plus difficile, susciter une délocalisation de nos entreprises vers l'Union et «conduire à une perte d'emplois, de savoir-faire et de recettes fiscales en Suisse».

Et que faire? Il faut mieux prendre en compte les revendications de nos partenaires, ce qui signifie réduire les nôtres, conclure les traités plus rapidement, ce qui signifie court-circuiter les institutions suisses, préférer les traités dynamiques aux traités statiques, ce qui signifie accepter des accords internationaux évolutifs sur l'évolution desquels nous n'aurions aucune prise. En gros, il faut s'aplatir, se faire pardonner des finances publiques un peu moins mal en point, une administration un peu moins pléthorique, une présence au travail un rien plus assidue. M. l'ambassadeur recommande aussi de «faire preuve de créativité». Que ne suit-il ce bon conseil?

On assiste à une nouvelle offensive contre la Suisse, visant à la placer de force sur le toboggan de l'adhésion à terme. A cet effet, nous subissons à la fois les pressions européennes et les pressions fédérales, les secondes visant à nous dissuader de résister aux premières.

Pourquoi ne dit-on jamais, en haut lieu, que «la Suisse commence à en avoir marre de l'Union européenne», de ses coups bas, de ses pseudo-clauses de sauvegarde, de ses palinodies et de sa rapacité? A défaut de le dire, pourquoi continuons-nous de répercuter si complaisamment les menaces de nos adversaires? Pourquoi ne rectifions-nous pas le tir à chaque occasion, faisant valoir publique-

ment notre respect scrupuleux des traités, nos contributions financières, notamment aux pays de l'Est⁴ (on l'a déjà oublié, ce fameux milliard), notre participation, par notre équilibre interne, à l'équilibre européen et aussi, tant qu'à faire, notre réussite économique comparée à la débâcle européenne?

C'est vrai que conduire une politique étrangère avec des partenaires aussi exécrables est fatiguant et décevant. Tout est toujours à reprendre. Mais c'est le lot politique ordinaire, surtout pour les petits pays. La politique «zéro problème» n'existe pas.

Surtout, n'imaginons pas, parce que l'Union européenne est mal en point, qu'elle va venir à résipiscence et diminuer ses pressions sur la Suisse.

Par un prodigieux contresens historique, on a organisé l'Europe administrative avant de bâtir l'Europe politique, le bras avant la tête, un énorme bras informe et une petite tête, avec à l'intérieur plusieurs cerveaux de formats divers et souvent en désaccord. Cette entité bureaucratique n'existe que pour elle-même, pour croître et pour durer. Quand les choses vont mal, elle ne se remet jamais en question. Le voudrait-elle qu'elle ne le pourrait pas. Sa seule solu-

tion, c'est la fuite en avant. Il faut craindre qu'elle ne réagisse aux problèmes actuels en renforçant la «gouvernance» centrale, ce qui réduirait d'autant le pouvoir des Etats nationaux, en particulier des plus petits et pacifiques d'entre eux.

C'est dire que nous avons encore plus de motifs qu'en 1992 de résister tant aux menaces de la bureaucratie bruxelloise qu'aux actes de faiblesse de nos représentants.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Lors de leur séance du 7 mai dernier, les membres du Conseil de la Confrérie du gruyère AOC décidaient en effet à l'unanimité de radier l'ancien conseiller fédéral, membre d'honneur, pour son comportement inadéquat dans l'affaire du gruyère du Wisconsin. En revanche, M. Deiss est encore président de l'Assemblée générale de l'ONU, ce qui est presque aussi bien.

² «Il faut revoter sur l'EEE», *L'Hebdo* du 23 mai.

³ La clause concerne l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République tchèque.

⁴ Loi fédérale du 26 novembre 2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est.

Qui a écrit cela?

Nos voisins français votent beaucoup ce printemps. A peine après avoir élu un président de gauche avec une avance de voix ridicule, les voici se lançant avec force abstentionnisme dans des législatives. Les médias suisses ont mis le paquet pour couvrir le spectacle des présidentielles, mais se montrent moins intéressés par le choix des députés. En 1906, de l'avis d'un jeune Suisse observant les mœurs électorales de la troisième République, c'est pourtant bien le choix du législatif et non celui du président qui importait aux Français:

Ce qu'ils [les Français] savent seulement, c'est qu'ils paient ledit personnage 500'000 francs par an. D'où de l'irritation, et un président, pour cette raison, ne sera jamais populaire. On le paie et on n'a rien à attendre de lui. Il n'en va pas de même avec le député. Celui-ci a dans sa main des bénéfices de toute sorte: il s'agira d'élire l'homme le plus adroit et le plus influent, il vaudrait mieux dire d'un mot: le plus «roublard». Là autour, les partis s'agitent, avec tous les noms qu'on voudra: les noms ne signifient rien. Affaire d'habitude, de relations, d'éducation. Le candidat député fait sa tournée, paie à boire, rallie ses amis à coups de promesses. Avec du tact et du doigté, un peu d'éloquence aussi (si le mot n'est pas trop gros), et surtout le concours dévoué de l'aubergiste, de l'instituteur et du buraliste postal, les professions de foi deviennent inutiles: elles ne sont plus que de parade, et l'étiquette d'oc-

casion; il y a là-dessous des réalités meilleures; l'imprécision est dans les esprits, elle n'est pas dans les choses mêmes; on va naturellement à celui dont on peut espérer le plus. Et alors, une fois élu, le jeu du député n'est plus que d'équilibre, si on peut dire; il consiste à ne mécontenter personne, ou à mécontenter tout le monde également; ne pas faire de jaloux, tel est le premier article du programme, et s'il faut sacrifier absolument quelqu'un, sacrifier le plus faible au profit du plus fort.

Ces lignes sont extraites de *Un coin de Savoie*, texte publié par C.-F. Ramuz en 1906 et repris dans les *Ecrits autobiographiques*, tome XVIII des *Œuvres complètes* en cours de publication chez Slatkine. Le député contemporain n'est peut-être plus aussi proche de la «France d'en bas» qu'il y a cent ans. Il reste en revanche vrai que la présidence française est une coûteuse fonction de façade, le pouvoir étant dans les mains du cabinet ministériel, dirigé la moitié du temps par un premier ministre d'opposition.

Chaque lecteur de *La Nation* peut prétendre à recevoir un abonnement gratuit, pour lui ou pour offrir à ses proches. Pour ce faire, il s'agit d'envoyer une proposition de citation dûment référencée, les coordonnées de l'expéditeur et la mention «Qui a écrit cela?» à courrier@ligue-vaudoise.ch ou sous pli à *La Nation*, C.P. 6724, 1002 Lausanne. Les textes publiés dans nos colonnes donnent droit à l'abonnement.

Les années septante vues par Vialatte

[...] *J'observe que les rois, les magnats et les milliardaires envoient leurs fils (et à prix d'or!) dans des écoles extrêmement dures où on les fait lever à l'aube pour commencer une journée pénible par un petit crawl dans l'eau glacée. Ils n'en gardent qu'un bon souvenir puisqu'ils y envoient leurs enfants à leur tour. Je remarque que les élites ont toujours eu des éducations dures qui s'attachaient aux vertus viriles en premier lieu: disons les Spartiates, les Samourai. Je me rappelle qu'Anatole France, indiscutable pacifiste, a écrit: «Supprimez les vertus militaires, toute la société civile s'écroule.» Et Nietzsche allait jusqu'à voir dans l'armée la forme la plus haute de la civilisation, parce qu'on y pénalise la faute et n'y récompense pas celui qui fait son métier, le métier bien fait étant la règle dans une société qui va bien. [...]*

Pourquoi ce qui est bon pour les milliardaires ne serait-il pas bon pour les autres? Pourquoi traiter le peuple au rabais? Où est là-dedans la démo-

cratie? «Ce qu'il y a de meilleur est assez bon pour moi», disait Churchill. C'est également assez bon pour tous, dans un pays démocratique. Pourquoi refuser au peuple une éducation de roi?

C'est ce que demandait, en 1789, le cahier de doléances des habitants de Caillan, un petit village du Languedoc où Paulhan avait des parents. Ils voulaient tous être anoblis. «Mais la Révolution n'a pas suivi Caillan. Elle s'est contentée de désennobler les nobles. – Est-ce que cela ne revenait pas au même? demande alors Mallet à Paulhan. – Ah, mais non! Mais non, pas du tout. Est-ce qu'il revient au même de mettre en liberté tous les prisonniers d'un village, ou de mettre tous les autres en prison? Il me semble que c'est tout le contraire.» [...]

Alexandre Vialatte, chronique 885 du 10 janvier 1971 («Remarques inactuelles sur l'homme et la pédagogie»), in *Chroniques de la Montagne* (volume 2), Paris, Robert Laffont, 2000.

Terre précieuse

Sous ce titre, le Centre Patronal a publié en février dernier, dans la série (jaune) *Etudes et Enquêtes*, un ouvrage dû aux plumes claires et précises de M. Olivier Rau et de Mme Sophie Paschoud.

Les auteurs s'attaquent au problème d'actualité qui est celui de la thésaurisation du sol et de sa relation avec la crise du logement. Nous reprenons les sous-titres des trois parties.

La thésaurisation du sol, une réalité problématique

Olivier Rau propose tout d'abord une définition: un terrain est thésaurisé lorsque son propriétaire le conserve sans intention d'exploiter (à court ou moyen terme) son potentiel constructible, alors qu'il est en zone à bâtir et, de surcroît, équipé ou en voie d'équipement. A ce titre, le thésaurisateur serait présumé spéculateur, contribuant par son égoïsme à la raréfaction des terrains juridiquement et économiquement constructibles et par conséquent à la hausse des prix et à la crise du logement, particulièrement d'actualité dans le bassin lémanique.

Pour s'en tenir au Canton de Vaud, une étude de 2006 de l'observatoire BCV de l'économie concluait à un taux de thésaurisation de 80%. On ignore quelles étaient les bases du calcul.

En 2010, la société i Consulting procédait à des calculs excluant les terrains voués aux résidences secondaires et les parcelles déjà partiellement bâties et sur lesquelles «de nouvelles constructions seraient trop complexes à ériger». Il n'est pas fait allusion aux nombreux parcs des châteaux et manoirs parfois demeurés en zone constructible. L'étude retient qu'environ 65% des terrains constructibles du Canton sont thésaurisés.

La société précitée a ensuite confié à l'institut M.I.S. Trend une enquête auprès de 859 propriétaires avec les résultats suivants:

- Plus de 60% des sondés souhaitent préserver un patrimoine ou une utilisation actuelle;
- un peu moins de 40% souhaitent préserver la vue;
- un peu moins de 10% attendent que les prix montent encore.

A ces arguments cumulables peuvent bien entendu s'ajouter d'autres, comme celui de vouloir préserver sa tranquillité ou maintenir un verger sur une parcelle qui pourrait recevoir encore un ou deux bâtiments, ou encore la ferme intention de bâtir, mais sans disposer des fonds propres nécessaires. Mais en tout état de cause, on constate que seule une très faible minorité des thésaurisateurs peuvent être accusés ou soupçonnés de spéculation.

Quels qu'en soient les motifs, la thésaurisation se trouve confrontée aux problèmes que suscite l'évolution démographique. En partant des résultats des quatre dernières années, ce seraient plus de 64000 nouveaux habitants qui seraient attendus d'ici à 2020 alors que, selon la disponibilité des zones à bâtir, seuls 28000 à 38000 pourraient trouver à s'y loger, pour autant que la construction se poursuive à un rythme soutenu de 4500 à 5000 logements par année (contre une moyenne de 3800 ces quatre dernières années), le développement étant repoussé progressivement dans ce que l'arrogance lémano-centriste appelle l'arrière-pays. Mais la jurisprudence du TF est formelle! Les collectivités publiques ne peuvent pas, sauf à violer l'art. 15 LAT, compenser les surfaces thésaurisées par des accroissements des

zones à bâtir. Le développement par hypothèse justifié d'une commune se trouverait ainsi bloqué, premier effet pervers de la thésaurisation.

Même si les autorités parviennent à convaincre des thésaurisateurs de construire ou vendre pour construire, les démarches, les pourparlers, souvent l'établissement et l'adoption des plans partiels d'affectation ou de quartier, les référendums éventuels, les oppositions et les recours parfois jusqu'au TF peuvent prendre des années. Etablir des programmes de développement des constructions sur des parcelles «immédiatement» constructibles relève souvent de l'utopie.

Le droit de thésauriser fait partie du droit de propriété et «toutes les mesures contre la thésaurisation portent atteinte de manière plus ou moins intensive à la garantie de la propriété». Il est dès lors paru nécessaire de définir le cadre juridique de la garantie de la propriété.

La garantie de la propriété, une liberté comme un autre?

Sophie Paschoud relève la gageure de traiter en vingt-cinq pages un sujet aussi vaste qui suscite une doctrine et une jurisprudence abondantes.

La garantie de la propriété ne figurait pas dans la Constitution de 1874 mais était considérée par la jurisprudence du TF comme un droit constitutionnel non écrit. Ce n'est qu'en 1969 qu'elle a été introduite, avec cette précision qu'une pleine indemnité est due en cas d'expropriation ou de restriction équivalent à une expropriation. Ces dispositions ont été reprises à l'art. 26 de la Constitution actuelle. Comme l'indique l'auteur, l'ancrage constitutionnel de la garantie de la propriété a été réalisé moins «en raison de l'importance que revêt cette institution qu'au vu des limites qu'on entendait lui apporter». Ces restrictions, comme celles de tous les droits fondamentaux, sont définies à l'art. 36 qui en fixe les quatre conditions, soit une base légale, l'intérêt public, la proportionnalité et enfin le respect de «l'essence des droits fondamentaux», qui est inviolable.

Or, on se demande comment l'essence de la garantie de la propriété peut être préservée au vu des dispositions constitutionnelles et légales qui déjà maintenant en restreignent le contenu: outre l'expropriation pour cause d'intérêt public, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, des

eaux, des forêts, de la nature et du patrimoine, sans parler des restrictions de droit civil, Mme Paschoud cite opportunément ce passage du «petit commentaire» de Jean-François Aubert et Pascal Mahon sur la nouvelle Constitution: «La Constitution, qui garantit la propriété, la limite elle-même chaque fois qu'elle attribue à la Confédération une compétence dont l'exercice se répercute sur ce droit. Son contenu résulte en d'autres termes de l'ordre juridique pris dans son ensemble.» On pourrait considérer que le contenu du droit de propriété est ce qu'il en reste après ses restrictions, mais qu'il n'a pas d'essence puisqu'il peut être intégralement supprimé à certaines conditions.

L'auteur nous donne ensuite un commentaire, illustré d'exemples de jurisprudence, sur les quatre conditions précitées pour déboucher sur la question particulière de l'obligation de construire comme instrument de lutte contre la thésaurisation. Une telle mesure avait été prévue dans le projet de LAT de 1974, rejetée par le peuple en 1976 suite au référendum lancé par la Ligue vaudoise. Sophie Paschoud conteste justement toute tentative de la Confédération de s'attribuer une prétendue compétence implicite pour légiférer sur ce point, mais admet en revanche que la question peut se poser au niveau cantonal. A ce jour, seul Neuchâtel a prévu une telle mesure légale, mais ne l'a jamais appliquée.

Dans un éventuel recours de droit public au TF, il y aurait, en fonction du cas concret, un sérieux débat sur la proportionnalité, dès lors que la seule sanction possible à un refus de construire (quoi? dans quel délai? avec quels moyens?) ne pourrait être que l'expropriation, mesure extrême. On peut certes citer le cas d'Appenzell Rhodes extérieures qui prévoit une obligation de construire dans les dix ans dès qu'une parcelle est classée en zone constructible, avec comme sanction le déclassement automatique, sans indemnité. Ce moyen de pression peut être efficace, mais la commune se tire un ballon dans le pied dès lors que redevient inconstructible une parcelle où elle voulait à tout prix voir apparaître une construction! Ceci sans parler du fait que la compatibilité avec l'art. 26 al.2 Cst est éminemment douteuse!

Citons encore la question du droit d'emption, dont le Conseil d'Etat vaudois a proposé l'introduction l'année dernière, puis y a renoncé. Indépendamment

des problèmes pratiques, notamment économiques, qu'une telle mesure aurait pu susciter, elle introduirait par la petite porte un début de nationalisation du sol.

La boîte à outils

C'est un grand mérite de ce fascicule de ne pas se borner à la critique, mais, loin de nier l'importance du problème, d'examiner la plupart des mesures susceptibles de remédier aux effets négatifs de la thésaurisation. Olivier Rau reprend ici la plume pour exposer dix-huit mesures notées et classées en fonction du respect de la propriété, de leur caractère incitatif, de leur facilité de mise en œuvre et de leur efficacité.

S'agissant de l'efficacité, on peut émettre quelques doutes sur ce classement. L'allègement de l'impôt sur les gains immobiliers vient en tête, mais, à notre avis, une telle mesure n'aurait qu'un effet limité. Mêmes doutes concernant l'exonération limitée dans le temps de l'impôt foncier, classée en deuxième *ex aequo*. Comment un cadeau de 1/1000 de l'estimation fiscale pourrait-il suffire à décider le thésaurisateur à enfin construire?

Comme la conclusion le souligne, la voie du contrat de droit administratif, évoquée par le Conseil fédéral au sujet du contre-projet de loi modifiant la LAT en réponse à l'initiative «Pour le paysage», doit être encouragée. Dans son avant-projet de révision de la LATC, le Conseil d'Etat vaudois a prévu la faculté, pour les communes désirant mettre des terrains en zone à bâtir, de passer avec les propriétaires des contrats de droit administratif prévoyant un droit d'emption en faveur de la commune. Le soussigné en a rédigé d'innombrables, mais cette pratique, qui a presque toujours fonctionné, a été récemment remise en cause.

Enfin, et on ne peut que l'approuver sans réserve, l'auteur souligne que l'aménagement du territoire doit absolument rester en mains cantonales comme le prévoit l'art. 75 Cst et que, dans ce cadre, les autorités doivent constamment veiller à l'équilibre entre l'intérêt public et les intérêts privés, en résistant à la tentation d'un dirigisme abstrait conduisant finalement à imposer le découpage des zones et la destination de chaque parcelle, au mépris de l'autonomie communale et en poursuivant le grignotage de la garantie de la propriété.

A lire!

ALEXANDRE BONNARD

Pastiches de Robert Brasillach

M. Jean-Luc Mélançon a fait une scène de ménage publique à Mme Marine Le Pen sous prétexte que son père avait cité un poème de Brasillach et qu'elle n'avait pas manifesté suffisamment sa désapprobation. Pas de surprise: les révolutionnaires adorent dénoncer, interdire et condamner. Nous n'en avons pas moins, ou plus exactement nous n'en avons que plus apprécié la lecture d'un recueil inédit de pastiches de Robert Brasillach intitulé *Comment écrit...*

Présidée par M. Philippe Junod, l'Association des Amis de Robert Brasillach a consacré son cinquantième Cahier¹ à cette édition, établie d'après les manuscrits originaux par MM. Alexis Chevalier et Frédéric Sabattier. Le manuscrit de chaque poème est reproduit en fac-similé sur la page de gauche.

Le recueil, achevé en 1925, est dédié à la mémoire de Charles Muller, mort à la guerre en 1914, et à Paul

Reboux, maîtres du pastiche, créateurs impérissables de Papaoutemari, de Chum-Chum et Sélika ou d'Ivan Labibine Ossouzzoff.

Comme tout bon pasticheur, le jeune Brasillach ne se contente pas de reprendre les tics des auteurs qu'il double. Il leur manifeste aussi, implicitement, son admiration, sa connivence, sa dérision. Trente et un poètes, plus quelques poètes nippons, dont Lou-Phôc et Fû-ikhan, sont ainsi ressaisis tels qu'en eux-mêmes.

Selon les auteurs pastichés, le texte sera d'une délicatesse impalpable, comme le sonnet de *Gertrude*, d'Albert Samain, d'une platitude triomphante, François Coppée, ou d'une trivialité de potache en proie à ses pulsions, comme la scène inédite de Polyucte («Si le désir s'accroît quand l'effet se recule...»), le tout accompagné de force notes de bas de page, les unes de l'éditeur, savantes, les autres de l'auteur,

aussi solennellement inutiles que celles de M. Libellule, professeur de troisième classe au lycée de Romorantin, colligeant, annotant et interpolant le premier acte de *Cléopâtre* («C'est lui tout juste! – Auguste...»), pièce de Muller, Racine et Reboux.

On admirera encore la vacuité pompeuse et impersonnelle de Leconte de Lisle, la truculence de Villon et de sa *Bal(l)ade des Poulhes d'antang*, la gaillardise de La Fontaine dans son conte *Le Talion*, les extravagances de Hugo («Je suis la Limace qui rampe et croasse comme le corbeau») et les rimes richissimes de Théodore de Banville («les vers que lima Laya»).

A déguster à petites gorgées.

O. D.

¹ L'ouvrage peut être commandé au siège de l'association, Case postale 3763, 1211 Genève 3, au prix de Fr 25.– plus frais de port.

Un référendum des cantons contre l'aménagement fédéral du territoire?

Si tout se passe comme prévu, les Chambres fédérales votent aujourd'hui la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). C'est un contre-projet indirect à l'initiative «Pour le paysage» lancée en 2007, laquelle est soutenue par le PS et les Verts, entourés de divers groupements de protection de la nature dont WWF, Pro Natura, Greenpeace.

Son but est simple: lutter contre le «mitage du territoire». Elle donne donc à la Confédération une compétence supplémentaire pour édicter des dispositions spécialement axées sur la densification des tissus urbains ainsi que leur non extension aux territoires non constructibles.

Rappelons que la compétence législative de la Confédération en la matière est censée être limitée aux principes. Avec l'initiative, les principes prennent de l'embonpoint. Le moyen concret mis en place par les initiateurs est dictatorialement simple: gel de la surface totale des zones à bâtir pour les vingt années suivant l'acceptation du texte par le peuple et les cantons.

En 2010, le Conseil fédéral, opposé à l'initiative, a soumis aux Chambres un contre-projet indirect, allant dans le même sens, sous la forme d'une modification de la LAT. Ce contre-projet a subi d'importantes modifications de la part des Chambres. L'accord n'a été trouvé qu'après plusieurs navettes entre les deux Conseils.

Les auteurs de l'initiative semblent prêts à retirer celle-ci si aucun référendum n'aboutit. C'est un premier indice quant au caractère néfaste de la nouvelle LAT.

Sous l'angle du fédéralisme, ce contre-projet est un véritable aspirateur à compétences. Il impose plusieurs nouvelles obligations aux cantons. Ils doivent d'abord redimensionner leurs zones à bâtir et les adapter à la demande prévisible à quinze ans. Cela contraindra certains cantons à procéder à des transferts de zones à bâtir entre communes. Ces remembrements amèneront des plus-values aux propriétaires qui verront leurs champs passer en zone à bâtir. La nouvelle loi contraint ensuite les cantons à prélever un impôt de 20% sur ces plus-values (pour dédommager

les propriétaires de parcelles dézonées?). Obligation inacceptable: la levée de l'impôt n'est-elle pas un attribut majeur de la souveraineté?

En ce qui concerne le redimensionnement, le Canton de Vaud est au moins aussi sévère que le futur régime fédéral. Les communes doivent déjà planifier à quinze ans le développement de leur territoire, dans une perspective de densification précisément. En revanche, la taxe sur les plus-values est laissée à la libre volonté des communes. Le seul fait que le Canton dispose déjà d'une solide législation en la matière marque l'inutilité d'une législation fédérale chez nous. Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat auraient-ils travaillé pour rien?

Sur le plan des relations entre cantons et Confédération, ce contre-projet est pervers en ce qu'il introduit des mécanismes de division à l'intérieur de chaque canton. Soumises à l'obligation de redimensionnement et de remembrement, les autorités cantonales devront jouer les communes et régions les unes contre les autres. Sur injonction fédérale, elles devront retirer à certaines localités le droit de

s'étendre. Des frustrations s'ensuivront obligatoirement. Elles seraient plus faciles à vivre si les cantons s'exprimaient individuellement sur les questions d'aménagement de leur territoire cantonal. La LAT accentue la tension entre les usages cantonaux et la législation fédérale.

Tout n'est pas perdu cependant. Nous croyons savoir qu'un comité se prépare à susciter un référendum des cantons contre la loi. Cette procédure, qui soumet une loi fédérale au vote du peuple si huit cantons le demandent, n'a été utilisée qu'une fois dans l'histoire, d'ailleurs victorieusement¹. Le sujet s'y prête particulièrement bien, la maîtrise du territoire touchant au cœur même du fédéralisme.

Dans le Canton de Vaud, c'est le Grand Conseil qui décide le soutien du Canton à un tel référendum. Nous nous permettons d'attirer l'attention de nos députés sur le fait qu'il en va de leurs propres prérogatives politiques.

FÉLICIEN MONNIER

¹ Référendum des cantons contre le «Paquet fiscal», en 2003.

Revue de presse

Le suicide et l'Etat

Voici – sans commentaire – un extrait de l'éditorial de Thierry Meyer publié dans *24 heures* du 9 juin:

[...] *Exit se présente comme une proposition entourée de mille précautions et dévouée à la volonté des individus qui font appel à son aide. On veut bien croire à cette dévotion, mais, comme souvent, l'impression qui se dégage du discours de son président romand Jérôme Sobel est que le militantisme s'est mué en prosélytisme. Que la cause a fini par compter plus que ceux qu'elle est censée servir. L'entrisme d'Exit mérite-t-il une loi?*

Affairés à contrer une initiative qui leur fait peur, plus par son esprit que par sa lettre, le Conseil d'Etat puis le Grand Conseil vaudois ont travaillé un contre-projet qui veut arrondir les angles. Son effet, en vérité, n'est pas meilleur.

Destiné à cadrer l'action létale et à protéger le personnel soignant d'un acte qui heurte sa raison d'être, il soumet pourtant les EMS subventionnés à une obligation, induit une responsabilité démesurée des médecins, et délègue le patient d'une part de la sienne en élargissant à l'excès le cercle de consultation. Le plus grave, c'est qu'il institutionnalise le suicide comme une solution normalisée, un outil cautionné par l'Etat. C'est un pas aussi irréversible qu'inacceptable.

Ph. R.

La fête des mères au du plomb dans l'aile

Sur le blog du journal français *L'Homme nouveau* du 7 juin, nous avons relevé ce texte intitulé: «Le meilleur des mondes»:

L'institutrice s'arrache les cheveux. Chaque année il lui faut déployer des efforts d'imagination et de patience à l'approche de la fête des mères pour que les bambins puissent offrir à leur maman l'attendrissant cadeau. [...]

Paul renifle au fond de la classe tandis que ses camarades, avec force rubans, perles et pampilles, s'essayent à la création de bijoux. Il n'a pas de maman, mais deux papas... et le cœur lourd.

Claire est bien embêtée. Elle a justement un papa et deux mamans. Une vraie galère pour la gamine qui s'emmêle dans ses rubans. [...] Claire a une mère biologique et une mère adoptive qui, stérile, avait dû faire appel au ventre généreux d'une très humaniste prêteuse d'utérus.

Héloïse ne voit plus sa maman, partie fricoter avec un collègue de bureau. Elle offrira donc le fameux cadeau à sa grand-mère paternelle. [...]

Pierre, lui, boude dans son coin et ne fera pas de bracelet. Il sait que sa mère ne voulait pas de lui. Par Dieu sait quel miracle, l'avortement n'a pas marché et sa mère a même porté plainte contre le médecin pour sa naissance. Pierre, conscient malgré son jeune âge, qu'il ne faisait pas l'objet du «projet parental» qui aurait fait de lui un être digne de vivre, a décidé de ne pas faire de projet «enfantal». [...]

Aïna, quant à elle, vit dans la cité, dans une de ces familles où l'on ne sait plus trop bien qui est sœur, cousine, tante ou mère. Ils sont une douzaine dans une poignée de mètres carrés et se fichent bien de savoir qui a engendré qui. [...]

Anne, enfin, est le cas de la classe. Elle a seulement un papa et une maman, deux frères et trois sœurs...

Beau résultat des «conquêtes» juridiques, sociologiques et scientifiques de notre époque! L'abandon du droit matrimonial traditionnel, expression du droit naturel éclairé par la doctrine chrétienne, n'est pas sans conséquences. Et n'oublions pas que celui qui a commencé cette démolition dans notre pays est le conseiller fédéral Kurt Furgler, démocrate-chrétien.

E. J.

Un bon dimanche matin

Le *Matin-Dimanche* du 10 juin est plein de bonnes choses, à commencer par *Le Mail* de Peter Rothenbühler qui s'en prend vigoureusement à Sandrine Salerno. La conseillère administrative genevoise propose à ses fonctionnaires de suivre sur leur temps de travail des cours de langage épïcène, c'est-à-dire non sexiste. M. Rothenbühler rappelle à propos l'*Académie française* qui répète inlassablement que la féminisation systématique des noms de métiers «n'a aucun sens», que «le genre dit masculin est en français le genre non marqué.»

Dans «L'homme des flux», le maître de l'alambic Christophe Gallaz met en regard le flux continu d'informations qui submerge l'homme d'aujourd'hui et l'obsession du «vintage», c'est-à-dire de l'objet qui paraît ancien. Il décrit le mouvement de fuite perpétuelle et la perte de maîtrise qui l'accompagne, ainsi que la tentative de reprendre la main par la création artificielle de repères fixes. Ces repères illusoire ne font que susciter une fausse nostalgie d'un faux bon vieux temps.

Elisabeth Lévy, dans «Interdisons sans entraves!» dénonce polémiquement les gauchistes de tout poil qui ne supportent pas qu'on use de la liberté d'expression autrement que pour répéter la stricte doctrine dominante, qui sont prêts à tout pour faire taire ceux qui ne parlent pas correctement de l'immigration, de l'identité nationale ou de la sécurité, qui s'acharnent aujourd'hui sur Eric Zemmour et plus encore sur Renaud Camus, au point de le priver de gagne-pain: *S'ils aiment tant brailler, écrit-elle, c'est parce qu'ils ne savent plus penser.*

Enfin, avec «Comment la Russie peut-elle encore soutenir Assad?» Eric Hoesli, sans taire les intérêts économiques des Russes en Syrie, montre ce qui est essentiel pour eux: *Là où les Occidentaux voient un grand mouvement pacifique d'un peuple cherchant à se débarrasser de son tyran, les Russes perçoivent les prémices d'une guerre civile qui pourrait s'avérer effroyable et mettre sens dessus dessous le Moyen-Orient. D'où vient cette différence? Vu*

d'Europe le scénario semble simple, l'épopée du «Printemps arabe» connaît un nouvel épisode. Vu de Russie, le conflit est d'abord une insurrection de la majorité sunnite soutenue par l'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie qui arment les milices de l'opposition. Les minorités alaouites, qui occupent le pouvoir, savent ce qui les attend en cas de renversement. Les chiïtes craignent eux aussi le pire, comme le prédit l'une de leurs prophéties. Les chrétiens arméniens ou assyriens, traditionnellement et historiquement proches des orthodoxes, sont, comme les Kurdes, pris dans l'étau. Et cette mosaïque complexe se double d'un enjeu politique majeur: il ne fait pas de doute, selon Moscou, que la croisade contre les Alaouites et les chiïtes que mènent notamment l'Arabie saoudite et le Qatar est encouragée par les Occidentaux qui verraient d'un bon œil le siège de l'Iran se resserrer.

Le réalisme politique russe nous change de l'interventionnisme militaire-angélique déliant des Européens. Année après année, déconvenue après déconvenue, aveuglés par leur sensibilité immédiate ou leur désir de confort moral, ceux-ci enclenchent ou soutiennent obstinément des mécanismes qui conduisent nécessairement les peuples à des guerres immaîtrisables et à des massacres sans commune mesure avec ceux auxquels on prétend mettre fin.

D.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Carrara, Morges

Encore une heure avec Rousseau

Rousseau a eu d'innombrables ennemis, et c'est peu dire. Son caractère soupçonneux importunait si fort ses amis que des complots imaginaires finissaient par se fomenter réellement; son orgueil était extrême, sa paranoïa avérée.

Les auteurs réactionnaires, Edmund Burke, Joseph de Maistre, Barrès et le premier Maritain, l'ont descendu en flammes. Le traitant de «bateur d'estrade», Charles Maurras, après beaucoup d'autres, a dit de Rousseau qu'il était fou (c'est d'ailleurs aussi l'avis d'un psychiatre d'aujourd'hui, Henri Grivois, exprimé dans *Migros Magazine* du 4 juin: «Rousseau a utilisé sa folie de façon géniale»).

Nietzsche comptait Rousseau parmi ceux qu'il lui était impossible de fréquenter intellectuellement.

Pourquoi *La Nation* s'attarde-t-elle donc sur cet individu inquiétant? Pourquoi la revue *Eléments*, classée (à tort) à l'extrême droite, le tient-elle pour un «révolutionnaire conservateur»? Pourquoi M. Eric Werner, suivant Ramuz, a-t-il pris dans nos colonnes la défense de Rousseau? Pourquoi cet auteur nous fascine-t-il?

C'est probablement parce que Jean-Jacques est le premier moderne anti-moderne. Il nous agace et nous reconforte. Il a rejeté le progressisme des Lumières au moment où celles-ci triomphaient. Il a admiré les cités antiques les plus rudes, Sparte et la Rome républicaine. En même temps, ses idées ont préparé la Révolution; elles flattent la tendance qui nous habite à mettre notre moi au centre de tout, à nous attendre, à nous poser en victime. Rousseau fut l'«indigné» par excellence, celui qui le premier réduisit toute pensée aux intuitions de la conscience morale.

Si l'envie vous prend de débrouiller les fils des réflexions de ce génial malade, vous ferez bien de commencer par le petit ouvrage bleu édité tout récemment par Slobodan Despot (*Une Heure avec Rousseau*, Xenia, Vevey 2012), contenant neuf contributions concises dont certaines sont signées par des plumes familières des lecteurs de *La Nation*.

Grâce à des approches fort diverses, le livre nous conduit en une heure de lecture au cœur de la vie de Rousseau et de son entreprise consistant à s'aventurer sur des chemins où personne n'avait mis les pieds.

Tout d'abord, M. Yves Bordet nous fait sentir combien la personnalité de Rousseau est à l'image de la Genève de 1712, assiégée, enfermée en elle-même et avide d'ouverture sur le monde.

Eric Werner montre l'instabilité du penseur genevois, ses contradictions intimes; parfois il «oscille», il «erre», notamment sur le terrain philosophique, tandis que comme romancier et écrivain, il marche droit, «seul sur une route nouvelle», ouvrant des perspectives inédites depuis saint Augustin sur les tourments du moi et l'importance du sentiment.

Selon Jan Marejko, Rousseau, abandonné, exilé, persécuté, rêve d'un corps politique fusionnel où chacun puisse être soi-même en parfaite sécurité, au prix d'une conception de la souveraineté populaire glissant dangereusement vers la domination totale, à laquelle on préférera la molle démocratie représentative, divisée en trois pouvoirs distincts.

Tanguy L'Aminot évoque la secte anarchiste des Naturiens qui préconisait de revenir à la nature en s'inspirant mal à propos de l'auteur du *Discours sur l'origine de l'inégalité*, lequel estimait un tel retour impossible.

Selon Jean-Blaise Rochat, Jean-Jacques a voulu se faire un nom dans la musique avant même de songer à écrire, sans succès. *Le Devin du village* est resté, mais Rousseau s'est surtout distingué par les vaines polémiques auxquelles il s'est adonné avec délice. Comme souvent, c'est l'humiliation qui l'y entraîne. Rabaisé par Rameau, il s'en prend à la tragédie lyrique française en général, lui préférant les divertissements italiens. Si Grétry est le compositeur qui a le mieux traduit le tempérament rousseauiste en musique, Beethoven et les romantiques sont impensables sans la révolution copernicienne que le Genevois a conduite en toutes choses.

Jérôme Lèbre parle de l'inclination de Rousseau pour la marche. Il rappelle trois chutes célèbres de Jean-Jacques durant ses promenades, qui lui valurent des illuminations soudaines.

Quant à Alfred Dufour, il décrit l'attitude franchement intolérante des adeptes de la tolérance, qu'ils soient philosophes parisiens ou pasteurs libéraux genevois, face à la profession de foi de Rousseau contenue dans *l'Emile* ainsi qu'à sa condamnation par l'archevêque de Paris et les autorités politiques de la Rome protestante.

Clovis Gladstone examine la place laissée par Rousseau à la liberté humaine dans l'ordonnement du monde voulu par Dieu (ou la Nature?), mais aussi dans la cité régie par les prescriptions rousseauistes.

Pour conclure, Céline Wang se penche sur l'énorme influence exercée par *le Contrat social* en Chine, où certains penseurs voient en Rousseau le premier «démocrate mondial» tandis que d'autres lui reprochent ses tendances totalitaires que les Chinois sont bien placés pour déceler.

Le petit livre est richement illustré, pourvu d'une bibliographie et d'une chronologie fort pratiques. Le Président du Conseil d'Etat de Genève, M. Pierre-François Unger l'a préfacé. Comme il se doit, il vante la liberté, l'égalité, la souveraineté populaire, les droits de l'homme et la pédagogie nouvelle, concepts discutables s'il en est, car fondés sur au moins trois fictions: l'état de nature, simple expérience de pensée, qui n'a jamais existé; la démocratie pure qui selon Rousseau lui-même ne verra pas le jour; la personne d'Emile, irréaliste, imaginaire, fabriquée tout exprès pour une cause non pas pédagogique, mais politique.

Voilà du grain à moudre pour cette année du tricentenaire.

JACQUES PERRIN

La démocratie corrompue

Un article du *Figaro* du 13 mai dernier se penche sur la gangrène du système politique américain par l'argent des lobbyistes (ils seraient près de treize mille à Washington). Le constat est clair: «Les élus, à peine arrivés aux affaires, sont obsédés par leur réélection. Ils passent 60% de leur temps à lever des fonds! Le système politique est un système organisé de pots-de-vin.» Suit une description édifiante des divers moyens que les groupes d'intérêt ont trouvé pour contourner les lois restreignant les contributions aux élus.

Nous imaginions alors que l'article allait conclure sur la nécessité de supprimer, si ce n'est les élections, au moins les réélections si néfastes au travail parlementaire et, par exemple, d'organiser la représentation du peuple non plus en fonction de partis à la recherche de sièges à occuper, mais par une représentation équilibrée des divers intérêts particuliers.

Cependant, la solution proposée par l'ONG interrogée dans l'article était beaucoup plus audacieuse: il faut un financement public des partis! C'est aussi l'avis de plusieurs politiciens et partis suisses, qui prouvent par là leur indépendance vis-à-vis de tous les lobbies excepté le leur propre.

Le financement public de la politique ne peut être qu'un emplâtre sur une jambe de bois (déjà méchamment attaquée par les bostryches). La lobbyiste anti-lobby américaine pose d'ailleurs la France en exemple. Nous ne savons pas que notre voisin hexagonal est réputé pour la probité de son personnel poli-

tique. La dernière campagne présidentielle nous en a donné un bon exemple, de Mme Bettencourt au Colonel Kadhafi, en passant par les frégates de Karachi.

Les partisans d'un financement public des partis politiques oublient également que le groupe d'intérêt le plus puissant et le mieux représenté auprès des politiciens est l'administration publique et ses nombreux fonctionnaires. Est-il réellement souhaitable que les élus dépendent financièrement non seulement pour leur rémunération, mais encore pour leur campagne de l'Etat qu'ils sont censés contrôler?

A cet égard, le système suisse de milice (pour les politiciens qui ont encore une profession indépendante de leur engagement politique) nous paraît donner une plus grande indépendance à l' élu qui sait pouvoir subvenir à ses besoins de manière autonome, s'il devait arrêter la politique.

Pour conclure, les groupes de pression représentent des intérêts suffisamment importants pour que les personnes concernées se soient organisées dans ce but: ils défendent des entreprises, des emplois. Ils peuvent apporter aux politiciens une vision de spécialiste, une vue de la pratique dans la préparation des lois les concernant, en particulier sur des aspects techniques. Il est légitime que ces aspects de la société et de l'économie se fassent entendre du législateur. Le problème ne vient pas de là, mais de l' élu démocratique tenté de faire passer son intérêt personnel avant l'intérêt général.

OLIVIER KLUNGE

Le Coin du Ronchon

Manger ou être mangé, telle est la question

C'est un véritable génocide que nous a révélé, il y a quelques jours, le site internet du *Matin*. Un génocide qui vise les plus petits et les plus faibles, et qui se répète chaque année ici même, sous nos yeux, dans l'indifférence la plus totale des autorités. Les spécialistes estiment en effet à 1,2 million le nombre d'oisillons croqués chaque année par les chats.

Ce résultat est obtenu en considérant que 1,2 million de chats vivent en Suisse et que chacun d'entre eux attrape en moyenne un oiseau par année. La performance individuelle peut paraître un peu misérable. De plus, l'ampleur du désastre est difficile à évaluer si on ne nous donne aucun chiffre sur la population aviaire helvétique. Il n'empêche que, habilement présenté, le sujet permet un article bien émouvant qui fait passer votre adoouououable minou pour Jack l'Eventreur et vous-même, son propriétaire, pour un abominable criminel de guerre méritant d'être livré pieds et poings liés à la non moins abominable Carla Del Ponte.

Curieux tout de même. On croyait jusqu'à présent, selon le crédo écologiste, que la nature était bonne et que seul l'homme la corrompait. Qu'il suffisait d'éliminer l'homme de la nature pour laisser celle-ci vivre naturellement. Et maintenant, on nous explique que la nature laissée à elle-même peut être cruelle et destructrice, qu'il faut distinguer le *bon cycle naturel* du *mauvais cycle naturel*, et que l'homme doit inter-

venir pour rétablir l'égalité et la fraternité entre les bêtes.

La réalité, lisible entre les lignes, est qu'il y a trop de chats («50 à 60 au kilomètre carré dans les zones habitées de basse altitude», nous précise-t-on). Faut-il alors procéder à quelque épuration féline qui apparaîtrait comme un *engagement citoyen* et revaloriserait la rubrique injustement dénigrée des chats écrasés? Telle n'est pas la voie préconisée dans *Le Matin* par le directeur de *BirdLife*, association pour la protection des oiseaux anglophones, qui invite plutôt chaque propriétaire de chat à enfermer celui-ci dans la maison durant le mois de juin et à ne le laisser sortir que la nuit, «où il trouvera suffisamment de rongeurs».

Manger des rongeurs? Quelle horreur! N'y a-t-il pas une association *RodentLife* pour alerter l'opinion publique? Et d'abord, pourquoi prendre le parti des oiseaux plutôt que des chats? Parce qu'ils sont plus petits? Alors pourquoi ne pas défendre les insectes, les araignées et les limaces contre ces affreux prédateurs que sont les oiseaux? L'idéal écologiste consisterait-il à transformer – à grand renfort de modifications génétiques, d'expérimentations chimiques et de camps de rééducation – tous les animaux en végétaux? Mais les amis des végétaux se mobiliseront contre ce massacre.

Bref, on n'est pas sorti de l'auberge, si l'on ose dire.

LE RONCHON

Votations du 17 juin 2012

Initiative populaire «Assistance au suicide en EMS»	NON
Contre-projet du Grand Conseil	NON
Question subsidiaire	Abstention
Initiative populaire «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement»	NON
Initiative populaire «pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère»	OUI
Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	NON